Informations de base

2002/2073(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Espace européen d'éducation et de formation tout au long de la vie: stratégie et priorités **Subject** 4.40.01 Espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CULT Culture, jeunesse, éducation, médias et sports	VAN BREMPT Kathleen (PSE)	12/12/2001

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	ZORBA Myrsini (PSE)	23/01/2002
EMPL Emploi et affaires sociales	SCHMID Herman (GUE/NGL)	12/12/2001
FEMM Droits de la femme et égalité des chances	KARAMANOU Anna (PSE)	18/04/2002

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Emploi, politique sociale, santé et consommateurs	2392	2001-12-03
Education, jeunesse, culture et sport	2391	2001-11-29

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Éducation, jeunesse, sport et culture	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
		COM(2001)0678	Résumé

21/11/2001	Publication du document de base non-législatif		
29/11/2001	Débat au Conseil		
03/12/2001	Débat au Conseil		
11/04/2002	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
04/06/2002	Vote en commission		Résumé
04/06/2002	Dépôt du rapport de la commission	A5-0224/2002	
05/09/2002	Décision du Parlement	T5-0403/2002	Résumé
05/09/2002	Débat en plénière		
05/09/2002	Fin de la procédure au Parlement		
13/11/2003	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2002/2073(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148 Règlement du Parlement EP 050
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CULT/5/16119

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0224/2002	04/06/2002	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0403/2002 JO C 272 13.11.2003, p. 0409-0449 E	05/09/2002	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2001)0678	21/11/2001	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofR	Comité des régions: avis	CDR0049/2002 JO C 278 14.11.2002, p. 0026	15/05/2002	

Espace européen d'éducation et de formation tout au long de la vie: stratégie et priorités

2002/2073(COS) - 05/09/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Kathleen VAN BREMPT (PSE, B) sur la mise en place d'un espace européen de l'éducation et de formation tout au long de la vie, le Parlement européen s'est largement rallié à la position de sa commission au fond (se reporter au résumé du 4 juin 2002). Ainsi la Plénière reconnaît-elle avec la commission que le formation tout au long de la vie devrait être un droit social et non une nécessité, quel que soit l'âge, le sexe ou l'origine sociale d'une personne. La Plénière insiste également sur les points suivants : - il faut instaurer un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie en accordant une attention particulière aux groupes défavorisés (femmes, immigrés, personnes vivant sous le seuil de pauvreté); - les États membre devraient lever tous les obstacles liés à l'âge pour permettre à tous de participer à des formations tout au long de leur vie; - la Commission devrait mettre en place un cadre européen concernant les compétences de base que tous les élèves devraient avoir acquis avant de quitter l'éducation scolaire obligatoire ; dans ce contexte, il est important de fixer des lignes directrices communes pour élaborer des socles de compétences communes et des systèmes de validation qui pourraient être utilisés pour faciliter la reconnaissance mutuelle des diplômes; - les pouvoirs publics devraient développer des programmes destinés à faciliter l'accès à la formation en créant des centres locaux d'éducation dans les écoles. Par ailleurs, la Plénière insiste pour améliorer les échanges de "bonnes pratiques" en la matière entre États membres. Il est également demandé aux États membres de mieux coopérer afin de créer de nouveaux mécanismes régissant les transferts de crédits de formation et l'accumulation des qualifications, d'accroître les possibilités de reconnaissance des compétences acquises et surtout de prévoir une meilleure coordination des politiques nationales de formation, de recherche et d'innovation au niveau européen. Enfin, le Parlement demande aux États membres d'arrêter un objectif spécifique au regard des dépenses annuelles concernant l'éducation et la formation tout au long de la vie et de prévoir des incitants fiscaux encourageant les employeurs et les citoyens à investir dans la formation. Tous les États membres devraient en outre prendre les dispositions juridiques pour prévoir un accès simple et aisé à une formation pour tous les salariés et tous les chômeurs dans l'Union.

Espace européen d'éducation et de formation tout au long de la vie: stratégie et priorités

2002/2073(COS) - 21/11/2001 - Document de base non législatif

OBJECTIF : proposer une communication sur la réalisation d'un espace européen d'éducation et de formation tout au long de la vie. CONTENU : Cette communication fait partie des contributions de la Commission pour le Conseil européen de Barcelone en mars 2002. En 2000, moins de 10% d'Européens en âge de travailler ont pris part à une session de formation. Pour la Commission, ce chiffre est insuffisant. C'est pourquoi, elle entend agir avec force afin d'investir plus efficacement dans la formation des hommes et donc dans la "prospérité durable". En outre, face à la mondialisation des économies, au vieillissement de la population européenne et à l'arrivée des nouvelles technologies de l'information et de la communication, il est essentiel pour l'Union que les Européens soient en mesure d'acquérir à tout moment de la vie de nouvelles connaissances et compétences. L'enjeu est donc à la fois économique, en terme de compétitivité, et social par la lutte contre l'exclusion dans une Union (150 millions de citoyens n'ont pas atteint un niveau d'enseignement secondaire supérieur). Dans ce contexte, la présente communication propose aux États membres une panoplie d'actions visant à leur permettre de construire de nouvelles stratégies. Elle est le résultat d'une très large consultation à l'échelle européenne, à laquelle ont participé environ 12.000 personnes, ainsi que les États Membres, les institutions communautaires, les partenaires sociaux et des ONG, sur la base d'un mémorandum publié en novembre 2000 par la Commission. La création de cet espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie suppose une excellente coordination entre les niveaux communautaire et nationaux et, au niveau national, entre les différents ministères impliqués. Pour ce faire, la Commission propose la mise en place d'un groupe de haut niveau composé de représentants des ministères responsables de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Cet espace ce fonderait sur 6 éléments clefs, bases pour le développement de stratégies nationales cohérentes et efficaces: 1) développer des partenariats, non seulement entre les niveaux de décision (national, régional et local) mais aussi entre les pouvoirs publics et les fournisseurs de services éducatifs (écoles, universités, etc.), les entreprises et les partenaires sociaux, les associations locales, les services d'orientation professionnelle, les centres de recherche, etc. Au niveau communautaire, la Commission encouragera l'échange des meilleures pratiques dans ce domaine; 2) établir une analyse détaillée des besoins d'éducation et d'apprentissage dans le contexte de la société de la connaissance qui oblige à une redéfinition des compétences de base incluant par exemple les nouvelles technologies de l'information et de la communication et des évolutions prévisibles des marchés de l'emploi. Cette analyse de la demande doit inclure notamment les besoins spécifiques des groupes n'ayant pas reçu de formation ou d'éducation depuis longtemps et la demande d'adaptation des enseignants et formateurs; 3) décider ou encourager un accroissement substantiel de l'investissement public et privé dans l'apprentissage. Ceci ne passe pas seulement par une augmentation des budgets publics mais certainement par une redistribution des ressources existantes etpar l'encouragement de nouveaux modèles d'investissement. En particulier, il conviendrait de mettre en place des incitations fiscales pour tous les citoyens qui souhaitent acquérir une formation; 4) rendre les offres d'apprentissage plus accessibles, plus visibles, en créer de nouvelles et supprimer les obstacles à l'accès à ces offres, notamment en multipliant les centres locaux d'apprentissage, en facilitant l'apprentissage sur le lieu de travail et en aménageant les rythmes de travail. Des efforts s'imposent pour différents groupes comme les minorités ethniques, les personnes handicapées ou le monde rural. Le rôle des services d'information et d'orientation doit être mieux reconnu et développé; 5) valoriser l'apprentissage, tant en termes d'image qu'au moyen de récompenses qui pourraient inciter les personnes les plus réticentes à reprendre une formation à le faire. Il s'agit de créer une culture de l'apprentissage, c'est à dire de rendre évidente pour chacun qu'apprendre à tout âge est indispensable dans la nouvelle économie de la connaissance; 6) mettre en place un contrôle de qualité et mesurer les progrès accomplis au moyen d'indicateurs : concrètement, il faut prévoir des normes, des lignes directrices et des mécanismes de reconnaissance et de récompense des progrès réalisés. La communication propose également quelques actions de soutien aux stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie: - la Commission élaborera pour 2003 un mécanisme transnational d'accumulation des qualifications sur le modèle du système européen de transfert d'unités de cours (ECTS) qu'utilisent les universités; - avant la fin de 2002, elle établira un "portefeuille", inspiré du curriculum vitae européen, système de présentation des qualifications et compétences; - elle encouragera, en collaboration avec les États membres, les universités et autres partenaires la mise en place sur une base volontaire de diplômes et certificats de formation

européens. Ceci ne doit pas remplacer les efforts pour la reconnaissance mutuelle des qualifications dans les professions réglementées. Le renforcement de la dimension européenne des services d'information, d'orientation et de conseil est aussi utile. Dans ce but, la Commission lancera en 2002 un site portail Internet sur les offres d'apprentissage dans les États membres et les pays candidats. Fin 2002, la Commission mettra sur pied un forum européen d'orientation pour encourager notamment l'échange de bonnes pratiques. Enfin, la Commission encouragera le contrôle de qualité par un système de label européen.